

Convention des Maires

PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L' ENERGIE DURABLE

Pourquoi un plan d'actions en faveur de l'énergie durable ?

Le dérèglement climatique est une problématique mondiale liée à la présence croissante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. A l'échelle planétaire, la température moyenne du globe a augmenté de près de 1° en 100 ans avec une accélération rapide depuis quelques décennies.

Nous disposons d'un contexte local particulièrement fragile. Le département des Alpes de Haute Provence et plus particulièrement la Communauté de haute Provence sont dotés d'un patrimoine naturel exceptionnel qu'il y a lieu de protéger.

Le changement climatique a des impacts différents selon les zones géographiques. En France, le relief alpin est le plus exposé au réchauffement avec de nombreuses répercussions à long terme : fonte des glaciers, baisse générale de la couche neigeuse, érosion de la biodiversité, diminution de la réserve en eau...

Tous ces dérèglements ont un impact significatif sur notre territoire, le rendant vulnérable face au changement climatique et aux aléas du marché de l'énergie.

Diverses problématiques seront donc prises en compte dans le cadre du P.A.E.D, en particulier :

- Précarité énergétique et les déplacements par rapport à la hausse du prix du pétrole
- Préservation de la biodiversité

Qu'est ce que le P.A.E.D ?

C'est un plan d'actions en faveur du développement durable sur le territoire de la Communauté de Haute Provence qui s'inscrit dans la continuité des politiques volontaristes menées par les communes membres de la C.C.H.P et la Communauté de Haute Provence dans ce domaine.

Quels objectifs ?

Réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact du territoire sur le climat.

Comment ?

En consommant moins d'énergie, en faisant évoluer les modes de transports et en développant les énergies renouvelables (solaire, géothermie...) dans les domaines suivants :

Secteur du bâtiment

Le secteur du bâtiment et des travaux publics utilise beaucoup de matières premières et génère des déchets. Le secteur résidentiel et tertiaire est responsable de 43% de la consommation globale d'énergie et 25% des émissions de gaz à effet de serre.

Les économies d'énergies et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont un enjeu considérable dans ce secteur.

La Communauté de Haute Provence entreprend de nombreuses actions dans ce domaine depuis des années :

- Construction ou rénovation de bâtiments prenant en compte des normes environnementales avec une attention portée sur l'isolation et le chauffage.
 - o **2003** : Réhabilitation de 5 logements sociaux sur la commune de Mane axée sur l'isolation des bâtiments
 - o **2005** : aménagement d'une ferme relais à St Martin-les-Eaux avec mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture, donnée en location à un éleveur.
 - o **2006** : réhabilitation du logement « la cabane » à St Martin-les-Eaux avec un système de chauffage bois/solaire et un chauffe eau solaire.
 - o **2011** : Construction de la crèche de Virebois à Mane retenue par le pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES), Bâtiment Durable méditerranéen niveau or.
 - o **2011** : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux (écoles, logements...) à Mane.
 - o **2012** : Aménagement d'un institut des huiles essentielles avec une prise en compte d'aspects environnementaux dans la réhabilitation comme l'isolation des murs et menuiseries, le chauffage par la géothermie...

- Extension et réhabilitation d'un système de chauffage collectif à St Martin-les-Eaux, en 2013.

La Communauté de Haute Provence entend poursuivre cette démarche en intégrant de plus en plus dans la construction et/ou la rénovation de bâtiments les aspects environnementaux afin de limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Elle souhaite également sensibiliser la population en mettant en œuvre sur son territoire un programme de communication et d'actions pour mettre en évidence les déperditions énergétiques sur le bâti privé, en diagnostiquer la cause et en définir les moyens pour les résorber.

Un vaste et ambitieux programme que la Communauté entend engager à court terme.

Transport

L'objectif est d'intégrer les enjeux du développement durable en terme de mobilité des personnes et ceci d'autant plus dans notre département situé en zone rurale, vaste et peu peuplé.

L'idée sera de :

- Rapprocher les services des citoyens en évitant les déplacements par le biais des nouvelles technologies.
- Réduire les besoins en transport
- Informer la population sur les différents services présents sur le territoire (économiques, sociaux, médicaux...) afin de limiter les déplacements.

La Communauté de Haute Provence informe depuis de nombreuses années la population sur l'activité économique de son territoire ainsi que les services disponibles par le biais de différents médias : bulletins d'informations, sites internet, panneaux d'information électronique....

La création de lieux regroupant des services médicaux type maison médico sociale permet également la limitation des déplacements.

Sa politique d'aménagement du territoire dynamique et notamment la conjugaison de la création d'activités économiques, de logements et de services permet de réduire les déplacements domicile-travail.

Elle entend poursuivre ses actions par :

- o Mise en place d'un parking de co-voiturage avec une communication sur le site internet
- o Mise en place de bornes visio-communication pour éviter au citoyen de se déplacer dans des administrations souvent éloignées et les mettre en lien direct par le biais des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C)

- Développement du réseau wifi (créé en 2002) pour les zones ne disposant pas de couverture internet.
- Développement de la visio-conférence entre les communes de la Communauté grâce au wifi et au Réseau Local Inter Communal mis en place en 2011
- La dématérialisation des services

Source d'énergie renouvelable et production d'énergie décentralisée

Il s'agit là, essentiellement, de produire de l'énergie à l'aide d'installations de petite capacité et de l'injecter dans le réseau de distribution électrique. L'objectif est de participer à la réduction de la dépendance énergétique de notre pays.

La Communauté de Haute Provence a une démarche, depuis quelques années, de production d'énergie électrique par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments qu'elle construit.

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments industriels donnés en location à la Société Techno Concept, Boutique Oliviers & Co, Société Collines de Provence et ferme relais à St Martin-les-Eaux) depuis 2008.

Elle cherche également à intégrer dans les constructions la mise en place de source d'énergie renouvelables comme la mise en place de systèmes de chauffage par la géothermie notamment dans les bâtiments des sociétés Techno Concept, Nomadic et l'Institut des huiles essentielles. Un système d'éclairage public à LED a également été mis en place à St Martin-les-Eaux.

La Communauté de Haute Provence poursuivra sa politique dans ce sens.

Marchés publics

La commande publique représente environ 10% du PIB. Elle constitue donc un puissant levier pour favoriser la prise en compte du développement durable par les entreprises mais également par les collectivités.

En effet, celles-ci peuvent intégrer dans les marchés des objectifs de développement durable et ceci d'autant plus avec l'intercommunalité.

Ainsi, la Communauté de Haute Provence a mis en place :

- L'achat groupé au niveau intercommunal pour certains produits
- La dématérialisation des marchés publics

Elle entend développer ces actions tout en continuant à intégrer dans ses projets et les marchés publics qui en découlent des objectifs de développement durable.

Aménagement du territoire et urbanisme

En matière d'aménagement du territoire, le développement durable constitue bien un enjeu pour les collectivités locales. En effet, l'aménagement du territoire vise plusieurs objectifs de développement pour un même territoire qui sont le développement économique, social et durable.

Les enjeux pour les collectivités locales sont vastes :

- Protection de la biodiversité et des paysages ;
- Préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Compétitivité et attractivité des territoires ;
- Construction durable ;
- Politique pour l'emploi ;
- Politique de logement.

La Communauté de Haute Provence entend poursuivre sa politique d'aménagement du territoire de la façon suivante :

- Construction ou aménagement de structures destinées à la petite enfance pour mailler le territoire

- Constructions de bâtiments d'accueil d'entreprises
- Constructions ou réhabilitation de logements sociaux
- Prise en compte de l'intégration paysagère de tous projets.
- Création d'emplois durables
- Démarche privilégiant les circuits courts quand la réglementation le permet

Tout ceci dans le but de favoriser une plus grande proximité entre lieux de travail, de logement et de loisir.

Technologies de l'information et de la communication (T.I.C)

Les TIC jouent un rôle clé dans la dématérialisation de notre mode de vie.

La Communauté de Haute Provence entend poursuivre ses actions :

- Dématérialisation des actes administratifs
- Développement du Wifi dans les zones « blanches », dépourvues de connexion internet
- Utilisation des TIC pour communiquer sur le développement durable et la réduction des émissions de CO2.

* * * * *

La Communauté de Haute Provence a été retenue en 2009 pour son projet « CCHP enviro.challenges » au titre du programme européen LIFE.

Ce projet a commencé en septembre 2010 et s'achèvera en septembre 2014.

Par ses différentes actions, il contribue à une réduction des émissions de CO2 et s'intègre pleinement dans ce plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED).

Il doit permettre :

- La **construction d'un bâtiment expérimental en matière d'énergies renouvelables** avec la production d'électricité par la pose de panneaux photovoltaïques, un système de récupération des eaux de pluies, un dispositif de géothermie avec un puits provençal, un chauffe-eau solaire et un système de chauffage à bois.
- La **réorganisation de la collecte des déchets** avec l'acquisition de colonnes semi-enterrées et d'un camion spécifique permettant de réduire les tournées de collecte, les frais de carburants et d'inciter au tri sélectif des déchets.
- La **construction d'une déchetterie** centralisée sur le territoire qui permette la réduction des déplacements, la valorisation directe de certains déchets comme le bois pour le chauffage des locaux techniques ou encore la récupération de l'huile alimentaire usagée réutilisée après filtration en carburant de 2^{ème} génération pour les véhicules de collecte.
- La **mise en conformité de 30 à 40 dispositifs d'assainissement non collectif par phytoépuration** avec la réduction de la production de CO2 par la mise en place d'une solution alternative avec des plantes.